



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 06.04.2023

Numéro de publication: BH07-0000003708

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds des oeuvres sociales en faveur du personnel de la société Minitec SA en liquidation

Organisation concernée:

Fonds des oeuvres sociales en faveur du personnel de la société Minitec SA en liquidation
CHE-109.641.594
c/o: Gérard Grisel
route des Clos 63
2012 Auvernier

Contexte:

Dans le cadre de la liquidation totale du **Fonds des œuvres sociales en faveur du personnel de la société Minitec SA en liquidation**, dont le siège est à **Milvignes**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé, par décision du **31 mars 2023**, la répartition des fonds libres conformément à l'article 53c LPP. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, c/o Monsieur Gérard Grisel, Route des Clos 63, 2012 Auvernier. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Approbation des principes du plan de répartition de la fortune libre du 31 mars 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne